

PRET TRAVAUX PATRIMOINE LOCATIF

Vous souhaitez financer des travaux de remise en état de logements locatifs vacants, le COVECOL vous propose

- un prêt couvrant jusqu'à 100% du montant résiduel des travaux (déduction faite des autres aides obtenues),
- un taux d'intérêt de 1 à 1,5% hors assurances,
- en contrepartie, votre logement fera l'objet d'une réservation au profit du COVECOL.

Vous êtes

- propriétaire bailleur d'un logement vacant au moment de la demande faisant l'objet :
 - d'une convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH),
 - d'un Programme Social Thématique (PST),
 - d'un Programme d'Intérêt Général (PIG).

Votre futur locataire

- bénéficiera d'un contrat PASS-GRL,
- respectera les plafonds de loyers et de ressources définis par convention.

Modalités

➤ après étude de votre dossier, une offre de prêt vous sera adressée en double exemplaire pour signature. A réception de l'exemplaire « prêteur » signé et sur présentation de ou des factures relative(s) à la remise en état de votre logement locatif, le versement des fonds sera effectué par virement sur votre compte.

Pour tout renseignement complémentaire,
contactez-nous

Tél : 02 51 05 19 19
E-mail : contact@covecol.com

COVECOL
125, bd des Belges - 85036 La Roche-sur-Yon Cx
Les Herbiers, Fontenay-le-Comte, Challans et Les Sables d'Olonne 